

Exercices – Calcul du salaire de base (Série d'application)

Exercice 1

Jean MARTIN est embauché(e) en qualité de assistant administratif.
Il/Elle exercera ses fonctions dans les locaux de l'entreprise situés à Baie-Mahault.
La durée du travail est fixée à 37 heures hebdomadaires.
La rémunération horaire est fixée à 12 € brut de l'heure.
? Calculez le salaire de base.

Exercice 2

Claire DUBOIS est embauché(e) en qualité de comptable.
Il/Elle exercera ses fonctions dans les locaux de l'entreprise situés à Lyon.
La durée du travail est fixée à 7 heures par jour, du lundi au vendredi.
La rémunération horaire est fixée à 11,80 € brut de l'heure.
? Calculez le salaire de base.

Exercice 3

Lina KARAM est embauché(e) en qualité de employée polyvalente.
Il/Elle exercera ses fonctions dans les locaux de l'entreprise situés à Marseille.
La durée du travail est fixée à 7,5 heures par jour, du lundi au vendredi (rémunération journalière : 90 €).
La rémunération mensuelle brute est calculée sur la base du temps de travail contractuel.
? Calculez le salaire de base.

Exercice 4

Anthony MOREAU est embauché(e) en qualité de assistant technique.
Il/Elle exercera ses fonctions dans les locaux de l'entreprise situés à Nantes.
La durée du travail est fixée à 8 h les lundi, mardi et jeudi, et 7 h les mercredi et vendredi.
La rémunération horaire est fixée à 13 € brut de l'heure.
? Calculez le salaire de base.

Exercice 5

Sophie LAMY est embauché(e) en qualité de caissière.
Il/Elle exercera ses fonctions dans les locaux de l'entreprise situés à Toulouse.
La durée du travail est fixée à 3 jours par semaine, 7 heures par jour.
La rémunération horaire est fixée à 11,50 € brut de l'heure.
? Calculez le salaire de base.

Exercice 6

Lucas Bernard est embauché(e) en qualité de assistant administratif.
Il/Elle exercera ses fonctions dans les locaux de l'entreprise situés à Bordeaux.
La durée du travail est fixée à 37 heures hebdomadaires.
La rémunération horaire est fixée à 12 € brut de l'heure.
? Calculez le salaire de base.

Exercice 7

Emma Lefèvre est embauché(e) en qualité de comptable.
Il/Elle exercera ses fonctions dans les locaux de l'entreprise situés à Lille.
La durée du travail est fixée à 7 heures par jour, du lundi au vendredi.
La rémunération horaire est fixée à 11,80 € brut de l'heure.
? Calculez le salaire de base.

Exercice 8

Paul Garcia est embauché(e) en qualité de employée polyvalente.
Il/Elle exercera ses fonctions dans les locaux de l'entreprise situés à Strasbourg.
La durée du travail est fixée à 7,5 heures par jour, du lundi au vendredi (rémunération journalière : 90 €).
La rémunération mensuelle brute est calculée sur la base du temps de travail contractuel.
? Calculez le salaire de base.

Exercice 9

Nina Laurent est embauché(e) en qualité de assistant technique.
Il/Elle exercera ses fonctions dans les locaux de l'entreprise situés à Nice.
La durée du travail est fixée à 8 h les lundi, mardi et jeudi, et 7 h les mercredi et vendredi.
La rémunération horaire est fixée à 13 € brut de l'heure.
? Calculez le salaire de base.

Exercice 10

Yanis Robert est embauché(e) en qualité de caissière.
Il/Elle exercera ses fonctions dans les locaux de l'entreprise situés à Montpellier.
La durée du travail est fixée à 3 jours par semaine, 7 heures par jour.
La rémunération horaire est fixée à 11,50 € brut de l'heure.
? Calculez le salaire de base.

Exercice 11

Camille Petit est embauché(e) en qualité de assistant administratif.
Il/Elle exercera ses fonctions dans les locaux de l'entreprise situés à Grenoble.
La durée du travail est fixée à 37 heures hebdomadaires.
La rémunération horaire est fixée à 12 € brut de l'heure.
? Calculez le salaire de base.

Exercice 12

Léo Marchand est embauché(e) en qualité de comptable.

Il/Elle exercera ses fonctions dans les locaux de l'entreprise situés à Angers.

La durée du travail est fixée à 7 heures par jour, du lundi au vendredi.

La rémunération horaire est fixée à 11,80 € brut de l'heure.

? Calculez le salaire de base.

Exercice 13

Julie Fontaine est embauché(e) en qualité de employée polyvalente.

Il/Elle exercera ses fonctions dans les locaux de l'entreprise situés à Reims.

La durée du travail est fixée à 7,5 heures par jour, du lundi au vendredi (rémunération journalière : 90 €).

La rémunération mensuelle brute est calculée sur la base du temps de travail contractuel.

? Calculez le salaire de base.

Exercice 14

Noah Simon est embauché(e) en qualité de assistant technique.

Il/Elle exercera ses fonctions dans les locaux de l'entreprise situés à Tours.

La durée du travail est fixée à 8 h les lundi, mardi et jeudi, et 7 h les mercredi et vendredi.

La rémunération horaire est fixée à 13 € brut de l'heure.

? Calculez le salaire de base.

Exercice 15

Alice Dupuis est embauché(e) en qualité de caissière.

Il/Elle exercera ses fonctions dans les locaux de l'entreprise situés à Dijon.

La durée du travail est fixée à 3 jours par semaine, 7 heures par jour.

La rémunération horaire est fixée à 11,50 € brut de l'heure.

? Calculez le salaire de base.

Exercice 16

Ryan André est embauché(e) en qualité de assistant administratif.

Il/Elle exercera ses fonctions dans les locaux de l'entreprise situés à Brest.

La durée du travail est fixée à 37 heures hebdomadaires.

La rémunération horaire est fixée à 12 € brut de l'heure.

? Calculez le salaire de base.

Exercice 17

Manon Vidal est embauché(e) en qualité de comptable.

Il/Elle exercera ses fonctions dans les locaux de l'entreprise situés à Rennes.

La durée du travail est fixée à 7 heures par jour, du lundi au vendredi.

La rémunération horaire est fixée à 11,80 € brut de l'heure.

? Calculez le salaire de base.

Exercice 18

Théo Morin est embauché(e) en qualité de employée polyvalente.

Il/Elle exercera ses fonctions dans les locaux de l'entreprise situés à Le Havre.

La durée du travail est fixée à 7,5 heures par jour, du lundi au vendredi (rémunération journalière : 90 €).

La rémunération mensuelle brute est calculée sur la base du temps de travail contractuel.

? Calculez le salaire de base.

Exercice 19

Eva Fabre est embauché(e) en qualité de assistant technique.

Il/Elle exercera ses fonctions dans les locaux de l'entreprise situés à Clermont-Ferrand.

La durée du travail est fixée à 8 h les lundi, mardi et jeudi, et 7 h les mercredi et vendredi.

La rémunération horaire est fixée à 13 € brut de l'heure.

? Calculez le salaire de base.

Exercice 20

Nathan Lemoine est embauché(e) en qualité de caissière.

Il/Elle exercera ses fonctions dans les locaux de l'entreprise situés à Nancy.

La durée du travail est fixée à 3 jours par semaine, 7 heures par jour.

La rémunération horaire est fixée à 11,50 € brut de l'heure.

? Calculez le salaire de base.

CORRECTION

Exercice 1

Jean MARTIN est embauché(e) en qualité de assistant administratif.

Il/Elle exercera ses fonctions dans les locaux de l'entreprise situés à Baie-Mahault.

La durée du travail est fixée à 37 heures hebdomadaires.

La rémunération horaire est fixée à 12 € brut de l'heure.

? Calculez le salaire de base.

✓ Correction: $37 \times 52 \div 12 = 160,33 \text{ h}$

→ $160,33 \times 12 = 1\,923,96 \text{ € brut/mois}$

Exercice 2

Claire DUBOIS est embauché(e) en qualité de comptable.

Il/Elle exercera ses fonctions dans les locaux de l'entreprise situés à Lyon.

La durée du travail est fixée à 7 heures par jour, du lundi au vendredi.

La rémunération horaire est fixée à 11,80 € brut de l'heure.

? Calculez le salaire de base.

✓ Correction: $7 \times 5 = 35 \text{ h}$

→ $35 \times 52 \div 12 = 151,67 \text{ h}$

→ $11,80 \times 151,67 = 1\,788,71 \text{ €}$

Exercice 3

Lina KARAM est embauché(e) en qualité de employée polyvalente.

Il/Elle exercera ses fonctions dans les locaux de l'entreprise situés à Marseille.

La durée du travail est fixée à 7,5 heures par jour, du lundi au vendredi (rémunération journalière : 90 €).

La rémunération mensuelle brute est calculée sur la base du temps de travail contractuel.

? Calculez le salaire de base.

✓ Correction: $90 \div 7,5 = 12 \text{ €/h}$

→ $(7,5 \times 5) = 37,5 \text{ h}$

→ $37,5 \times 52 \div 12 = 162,5 \text{ h}$

→ $12 \times 162,5 = 1\,950 \text{ €}$

Exercice 4

Anthony MOREAU est embauché(e) en qualité de assistant technique.

Il/Elle exercera ses fonctions dans les locaux de l'entreprise situés à Nantes.

La durée du travail est fixée à 8 h les lundi, mardi et jeudi, et 7 h les mercredi et vendredi.

La rémunération horaire est fixée à 13 € brut de l'heure.

? Calculez le salaire de base.

✓ Correction: $(8+8+8+7+7) = 38 \text{ h}$

→ $38 \times 52 \div 12 = 164,67 \text{ h}$

→ $13 \times 164,67 = 2\,140,71 \text{ €}$

Exercice 5

Sophie LAMY est embauché(e) en qualité de caissière.

Il/Elle exercera ses fonctions dans les locaux de l'entreprise situés à Toulouse.

La durée du travail est fixée à 3 jours par semaine, 7 heures par jour.

La rémunération horaire est fixée à 11,50 € brut de l'heure.

? Calculez le salaire de base.

✓ Correction : $3 \times 7 = 21$ h

→ $21 \times 52 \div 12 = 91$ h

→ $11,50 \times 91 = 1\,046,50$ €

Exercice 6

Lucas Bernard est embauché(e) en qualité de assistant administratif.

Il/Elle exercera ses fonctions dans les locaux de l'entreprise situés à Bordeaux.

La durée du travail est fixée à 37 heures hebdomadaires.

La rémunération horaire est fixée à 12 € brut de l'heure.

? Calculez le salaire de base.

✓ Correction : $37 \times 52 \div 12 = 160,33$ h

→ $160,33 \times 12 = 1\,923,96$ € brut/mois

Exercice 7

Emma Lefèvre est embauché(e) en qualité de comptable.

Il/Elle exercera ses fonctions dans les locaux de l'entreprise situés à Lille.

La durée du travail est fixée à 7 heures par jour, du lundi au vendredi.

La rémunération horaire est fixée à 11,80 € brut de l'heure.

? Calculez le salaire de base.

✓ Correction : $7 \times 5 = 35$ h

→ $35 \times 52 \div 12 = 151,67$ h

→ $11,80 \times 151,67 = 1\,788,71$ €

Exercice 8

Paul Garcia est embauché(e) en qualité de employée polyvalente.

Il/Elle exercera ses fonctions dans les locaux de l'entreprise situés à Strasbourg.

La durée du travail est fixée à 7,5 heures par jour, du lundi au vendredi (rémunération journalière : 90 €).

La rémunération mensuelle brute est calculée sur la base du temps de travail contractuel.

? Calculez le salaire de base.

✓ Correction : $90 \div 7,5 = 12$ €/h

→ $(7,5 \times 5) = 37,5$ h

→ $37,5 \times 52 \div 12 = 162,5$ h

→ $12 \times 162,5 = 1\,950$ €

Exercice 9

Nina Laurent est embauché(e) en qualité de assistant technique.

Il/Elle exercera ses fonctions dans les locaux de l'entreprise situés à Nice.

La durée du travail est fixée à 8 h les lundi, mardi et jeudi, et 7 h les mercredi et vendredi.

La rémunération horaire est fixée à 13 € brut de l'heure.

? Calculez le salaire de base.

✓ Correction : $(8+8+8+7+7)=38$ h

→ $38 \times 52 \div 12 = 164,67$ h

→ $13 \times 164,67 = 2\,140,71$ €

Exercice 10

Yanis Robert est embauché(e) en qualité de caissière.

Il/Elle exercera ses fonctions dans les locaux de l'entreprise situés à Montpellier.

La durée du travail est fixée à 3 jours par semaine, 7 heures par jour.

La rémunération horaire est fixée à 11,50 € brut de l'heure.

? Calculez le salaire de base.

✓ Correction : $3 \times 7 = 21$ h

→ $21 \times 52 \div 12 = 91$ h

→ $11,50 \times 91 = 1\,046,50$ €

Exercice 11

Camille Petit est embauché(e) en qualité de assistant administratif.

Il/Elle exercera ses fonctions dans les locaux de l'entreprise situés à Grenoble.

La durée du travail est fixée à 37 heures hebdomadaires.

La rémunération horaire est fixée à 12 € brut de l'heure.

? Calculez le salaire de base.

✓ Correction : $37 \times 52 \div 12 = 160,33$ h

→ $160,33 \times 12 = 1\,923,96$ € brut/mois

Exercice 12

Léo Marchand est embauché(e) en qualité de comptable.

Il/Elle exercera ses fonctions dans les locaux de l'entreprise situés à Angers.

La durée du travail est fixée à 7 heures par jour, du lundi au vendredi.

La rémunération horaire est fixée à 11,80 € brut de l'heure.

? Calculez le salaire de base.

✓ Correction : $7 \times 5 = 35$ h

→ $35 \times 52 \div 12 = 151,67$ h

→ $11,80 \times 151,67 = 1\,788,71$ €

Exercice 13

Julie Fontaine est embauché(e) en qualité de employée polyvalente.

Il/Elle exercera ses fonctions dans les locaux de l'entreprise situés à Reims.

La durée du travail est fixée à 7,5 heures par jour, du lundi au vendredi (rémunération journalière : 90 €).

La rémunération mensuelle brute est calculée sur la base du temps de travail contractuel.

? Calculez le salaire de base.

✓ Correction : $90 \div 7,5 = 12 \text{ €/h}$

→ $(7,5 \times 5) = 37,5 \text{ h}$

→ $37,5 \times 52 \div 12 = 162,5 \text{ h}$

→ $12 \times 162,5 = 1\,950 \text{ €}$

Exercice 14

Noah Simon est embauché(e) en qualité de assistant technique.

Il/Elle exercera ses fonctions dans les locaux de l'entreprise situés à Tours.

La durée du travail est fixée à 8 h les lundi, mardi et jeudi, et 7 h les mercredi et vendredi.

La rémunération horaire est fixée à 13 € brut de l'heure.

? Calculez le salaire de base.

✓ Correction : $(8+8+8+7+7) = 38 \text{ h}$

→ $38 \times 52 \div 12 = 164,67 \text{ h}$

→ $13 \times 164,67 = 2\,140,71 \text{ €}$

Exercice 15

Alice Dupuis est embauché(e) en qualité de caissière.

Il/Elle exercera ses fonctions dans les locaux de l'entreprise situés à Dijon.

La durée du travail est fixée à 3 jours par semaine, 7 heures par jour.

La rémunération horaire est fixée à 11,50 € brut de l'heure.

? Calculez le salaire de base.

✓ Correction : $3 \times 7 = 21 \text{ h}$

→ $21 \times 52 \div 12 = 91 \text{ h}$

→ $11,50 \times 91 = 1\,046,50 \text{ €}$

Exercice 16

Rayan André est embauché(e) en qualité de assistant administratif.

Il/Elle exercera ses fonctions dans les locaux de l'entreprise situés à Brest.

La durée du travail est fixée à 37 heures hebdomadaires.

La rémunération horaire est fixée à 12 € brut de l'heure.

? Calculez le salaire de base.

✓ Correction : $37 \times 52 \div 12 = 160,33 \text{ h}$

→ $160,33 \times 12 = 1\,923,96 \text{ € brut/mois}$

Exercice 17

Manon Vidal est embauché(e) en qualité de comptable.

Il/Elle exercera ses fonctions dans les locaux de l'entreprise situés à Rennes.

La durée du travail est fixée à 7 heures par jour, du lundi au vendredi.

La rémunération horaire est fixée à 11,80 € brut de l'heure.

? Calculez le salaire de base.

✓ Correction : $7 \times 5 = 35$ h

→ $35 \times 52 \div 12 = 151,67$ h

→ $11,80 \times 151,67 = 1\,788,71$ €

Exercice 18

Théo Morin est embauché(e) en qualité de employée polyvalente.

Il/Elle exercera ses fonctions dans les locaux de l'entreprise situés à Le Havre.

La durée du travail est fixée à 7,5 heures par jour, du lundi au vendredi (rémunération journalière : 90 €).

La rémunération mensuelle brute est calculée sur la base du temps de travail contractuel.

? Calculez le salaire de base.

✓ Correction : $90 \div 7,5 = 12$ €/h

→ $(7,5 \times 5) = 37,5$ h

→ $37,5 \times 52 \div 12 = 162,5$ h

→ $12 \times 162,5 = 1\,950$ €

Exercice 19

Eva Fabre est embauché(e) en qualité de assistant technique.

Il/Elle exercera ses fonctions dans les locaux de l'entreprise situés à Clermont-Ferrand.

La durée du travail est fixée à 8 h les lundi, mardi et jeudi, et 7 h les mercredi et vendredi.

La rémunération horaire est fixée à 13 € brut de l'heure.

? Calculez le salaire de base.

✓ Correction : $(8+8+8+7+7) = 38$ h

→ $38 \times 52 \div 12 = 164,67$ h

→ $13 \times 164,67 = 2\,140,71$ €

Exercice 20

Nathan Lemoine est embauché(e) en qualité de caissière.

Il/Elle exercera ses fonctions dans les locaux de l'entreprise situés à Nancy.

La durée du travail est fixée à 3 jours par semaine, 7 heures par jour.

La rémunération horaire est fixée à 11,50 € brut de l'heure.

? Calculez le salaire de base.

✓ Correction: $3 \times 7 = 21$ h

→ $21 \times 52 \div 12 = 91$ h

→ $11,50 \times 91 = 1\,046,50$ €